

RÉSUMÉ

On observe d'importantes améliorations sur le marché du travail des jeunes avant la crise...

Au cours des dix années qui ont précédé la récession économique mondiale de 2008-09, les conditions se sont sensiblement améliorées sur le marché du travail des jeunes, comme en témoigne la baisse du taux de chômage moyen des jeunes dans les pays de l'OCDE de 16 % au milieu des années 90 à 14 % au milieu des années 2000. Cette baisse masque toutefois des écarts importants entre les pays : l'Australie, le Canada, le Danemark, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas affichent les meilleurs résultats parmi les 16 pays de l'OCDE qui ont participé à l'examen thématique *Des emplois pour les jeunes*. Ces pays se distinguent par un marché du travail particulièrement dynamique pour les jeunes, caractérisé par des taux d'emploi supérieurs à la moyenne et une très faible incidence du chômage de longue durée.

...mais les problèmes d'insertion sur le marché du travail persistent pour certains jeunes défavorisés.

Même si le chômage des jeunes a reculé avant la récente récession, tout n'était pas rose pour les jeunes sur le marché du travail. Dans la plupart des pays, seule une fraction des jeunes s'installe durablement dans l'emploi juste après avoir quitté l'école. Nombreux sont ceux qui connaissent une transition plus chaotique et plus longue de l'école à l'emploi. Le présent rapport identifie deux groupes qui rencontrent des problèmes particuliers pour trouver un emploi stable après la fin de leurs études. Le premier groupe (« les jeunes laissés pour compte »), présent dans tous les pays de l'OCDE, cumule plusieurs handicaps : ces jeunes sont souvent sans diplômes, ils sont issus de l'immigration ou d'une minorité et/ou ils résident dans des zones défavorisées/rurales/isolées. La taille de ce groupe peut être évaluée à partir du nombre des jeunes de 15/16-29 ans qui ne sont ni dans l'emploi, ni scolarisés ni en formation (NEET ou *neither in employment, nor in education or training*) et qui n'ont pas achevé le deuxième cycle du secondaire. En 2005, le groupe des « laissés pour compte » représentait en moyenne dans la zone OCDE 11 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans ayant quitté le système scolaire.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Le deuxième groupe (les « débutants en mal d'insertion ») se heurte à des obstacles importants pour trouver un emploi stable. Bien qu'ils soient souvent diplômés, ces jeunes alternent fréquemment entre emplois temporaires, chômage et/ou inactivité, et ce même dans les périodes de croissance économique soutenue. Par exemple, en Europe en 2005-07, 8 % en moyenne des jeunes de 15-29 ans ayant quitté le système scolaire et trouvé un emploi temporaire n'étaient pas parvenus à décrocher un emploi stable deux ans après. Au total, on peut en déduire que, bien avant la crise, au moins un jeune sur cinq (voire bien plus dans certains pays) risquait d'être confronté à des perspectives d'emploi limitées.

La crise mondiale a durement frappé les jeunes...

La crise économique mondiale a durement frappé les jeunes. Entre le deuxième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2010, le taux de chômage des jeunes (de 15 à 24 ans) a augmenté de près de 6 point de pourcentage, ce qui est plus du double des adultes (2.5 points de pourcentage). Seule l'Allemagne a connu une légère baisse de son taux de chômage des jeunes qui était déjà faible, tandis que la plus forte progression a été observée en Espagne, suivie par l'Irlande, la République slovaque, la Grèce et l'Islande.

Par conséquent, le taux de chômage des jeunes dépasse désormais 25 % dans sept pays de l'OCDE (Finlande, Irlande, Italie, Suède, Grèce, République slovaque et Espagne). C'est l'Espagne qui affiche le taux le plus élevé, avec plus de 40 % des jeunes actifs actuellement sans emploi. À l'inverse, le taux de chômage des jeunes reste inférieur à 10 % dans huit pays (Autriche, Allemagne, Corée, Japon, Norvège, Mexique, Pays-Bas et Suisse)*.

Mi-2010, les taux de chômage des jeunes atteints mi-2010 se situent au niveau des records enregistrés au cours des 25 dernières années. En moyenne, c'est bien le record pour les pays de l'OCDE et de l'Union européenne avec respectivement 19 % et 22 %, ainsi que pour sept pays (Japon, États-Unis, Portugal, Islande, Hongrie, Irlande et Suède). Par contre, neuf pays (Pays-Bas, Corée, Allemagne, Australie, Turquie, France, Pologne, Italie et la République slovaque) ont déjà connu un taux de chômage des jeunes plus élevé entre 1985 et 2009.

...et les perspectives à court terme pour de nombreux jeunes, y compris les plus qualifiés, sont relativement sombres.

Le taux de chômage des jeunes devrait rester élevé et atteindre 20 % en moyenne dans les pays de l'OCDE en 2011. En fait, la reprise en cours est trop modeste pour offrir des possibilités d'emplois suffisantes aux nombreux jeunes actuellement au chômage. Une proportion importante et croissante de jeunes, y compris ceux qui auraient eu de bons résultats dans un contexte favorable, est exposée au risque de chômage prolongé, ce qui pourrait avoir des conséquences stigmatisantes pour leur carrière.

*. Cependant, au Mexique comme dans d'autres pays de l'OCDE aux revenus moins élevés, le chômage des jeunes est plus fidèlement reflété par la proportion de jeunes ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET), qui s'établissait en 2009 à 22 % au Mexique contre 11 % en moyenne dans la zone OCDE.

Pendant la crise, les pays ont considérablement augmenté les fonds publics destinés aux programmes pour l'emploi des jeunes...

Les différences dans l'évolution du chômage des jeunes au cours de la crise mondiale et dans les premières phases de la reprise dépendent en grande partie de l'ampleur du recul de la production dans les différents pays, mais aussi de l'orientation de la politique de l'emploi, du contexte institutionnel et des mesures à court terme prises pour aider les jeunes à traverser cette période difficile. En dépit de différences marquées entre les pays de l'OCDE, on peut déjà tirer plusieurs leçons d'ordre général :

Dans de nombreux pays, une intervention rapide et ciblée permet d'éviter la constitution d'un groupe important de jeunes exposés au risque de chômage ou d'inactivité de longue durée

En novembre 2009, le Danemark a pris des mesures d'activation rapides, intensives et ciblées en faveur de différentes catégories de jeunes. En République slovaque, les jeunes qui quittent le système scolaire et souhaitent exercer une activité indépendante bénéficient d'une aide dès qu'ils s'inscrivent auprès du service public de l'emploi (SPE) et n'ont plus à chercher du travail pendant une période déterminée avant de pouvoir prétendre à une aide.

Toutefois, il est indispensable d'élaborer des programmes qui concernent le groupe des NEET qui n'ont que peu de contacts, voire aucun, avec le SPE. Le renforcement de la coopération opéré en Angleterre en 2009 entre les services *Connexions*, responsables de l'orientation et du soutien pour l'ensemble des jeunes de 13 à 19 ans, et *Jobcentre Plus*, l'agence publique pour l'emploi en charge des demandeurs d'emploi de plus de 18 ans, permet à certains jeunes en difficulté de moins de 20 ans de ne pas perdre contact avec le marché du travail. En Belgique, l'accès dès les premières semaines du chômage à une aide adaptée à la recherche d'emploi pour les jeunes évalués comme prêts à travailler a été renforcé en Flandre, tandis que le programme *Job Tonic* en Wallonie a récemment été étendu pour couvrir davantage de jeunes demandeurs d'emploi. En 2010, les autorités coréennes ont lancé un programme de renforcement des capacités destiné aux jeunes, visant à restaurer la confiance des jeunes vulnérables sur le plan psychologique, avec une période de suivi sur six mois destinée à garantir un emploi et des services de l'emploi durables aux participants.

Le passage d'une stratégie prônant le « travail d'abord » à une stratégie privilégiant « l'apprentissage/la formation d'abord » permet d'améliorer l'employabilité des jeunes qui ont le plus de mal à trouver un emploi

Ce changement de stratégie est mis en évidence dans le « Pacte australien », dont l'objectif est de promouvoir l'éducation et la formation des jeunes et des les accompagner pour affronter les difficultés sur le marché du travail du fait de la crise. Ce Pacte, mis en place en avril 2009 entre tous les États et territoires et les jeunes Australiens, est particulièrement approprié en période de ralentissement économique, lorsque le coût d'opportunité du temps passé en formation est moins élevé. S'il est important d'inclure une période en entreprise dans les programmes de formation, des emplois au sein du secteur public peuvent également aider les jeunes défavorisés à acquérir des compétences transférables au secteur privé, à condition d'être temporaires et bien conçus.

Il faut renforcer le filet de sécurité et les trajectoires vers l'emploi et la formation des jeunes demandeurs d'emploi et des jeunes travailleurs

Depuis le début de la crise, la moitié des pays de l'OCDE ont pris des mesures provisoires pour étendre la couverture des allocations de chômage, ce qui devrait bénéficier plus particulièrement aux jeunes chômeurs. Néanmoins, toute extension des allocations de chômage devrait être subordonnée à la recherche active d'un emploi par les jeunes chômeurs. Dans de nombreux pays, les apprentis qui perdent leur place bénéficient d'une aide pour terminer leur formation et obtenir une qualification. La France a ainsi consenti d'importants efforts pour placer les apprentis peu qualifiés en entreprise.

Il convient de conjuguer éligibilité à l'aide sociale pour les jeunes présentant un risque élevé de marginalisation et stratégies fondées sur les « engagements réciproques »

Pour renouer un lien avec les jeunes qui présentent un risque de marginalisation, il convient de doser efficacement les « carottes » (compléments de revenu et politiques actives du marché du travail) et les « bâtons » (obligation de recherche active d'emploi et/ou de prendre des mesures pour améliorer l'employabilité, avec la menace de réductions modérées des allocations). Les Pays-Bas illustrent parfaitement cette tendance : les autorités locales sont *obligées* de proposer aux jeunes âgés de 18 à 27 ans qui demandent l'aide sociale un travail, une formation ou une formation en alternance. De son côté, le jeune ne peut rester inactif s'il souhaite pouvoir percevoir une allocation.

...mais la montée du chômage de longue durée auprès des jeunes dans certains pays est préoccupante.

De nombreux pays de l'OCDE ont renforcé leurs mesures jeunes en réponse à la crise. Néanmoins, l'incidence croissante des périodes de chômage de plus de six mois chez les jeunes dans de nombreux pays de l'OCDE en 2009 par rapport à 2008 est préoccupante. Cette progression a atteint plus de 5 points de pourcentage dans sept pays de l'OCDE (Italie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, États-Unis, Islande, Irlande et Espagne).

Au fur et à mesure que la reprise s'accélère, il faut adapter l'orientation de la politique en faveur des jeunes, afin de veiller à ce que la reprise soit créatrice d'emplois.

À terme, les pouvoirs publics devraient être confrontés à des choix difficiles pour veiller à ce que la reprise soit riche en emplois, sur fond de redressement économique fragile et de pressions budgétaires croissantes. L'accent mis actuellement dans un nombre croissant de pays de l'OCDE sur l'assainissement des finances publiques représente un véritable défi et impose des politiques mieux conçues et mieux ciblées dans les domaines du marché du travail, de l'éducation et de la formation.

Lorsque la reprise sera plus solide, il sera essentiel de réduire l'ampleur des dispositifs publics de chômage partiel. Si ces dispositifs ont joué un rôle déterminant dans la protection de l'emploi pendant la crise dans plusieurs pays, dans la plupart des cas, leur impact a été en grande partie limité aux travailleurs *en contrat à durée indéterminée*, ce

qui a contribué à accentuer la segmentation du marché du travail entre les travailleurs réguliers et les travailleurs *temporaires* ou à *temps partiel*, qui sont souvent jeunes. Avec la reprise, ces dispositifs pourraient faire obstacle à la redistribution nécessaire de la main-d'œuvre, notamment s'ils préservent certains emplois qui n'auraient pas été maintenus en l'absence d'aide, et s'ils freinent les embauches, particulièrement des jeunes.

L'un des messages principaux du présent rapport consiste à exhorter les pouvoirs publics à poursuivre la mise en œuvre de mesures performantes en faveur des jeunes au stade initial de la reprise. Dans tous les pays de l'OCDE, la priorité de l'action publique doit rester axée sur la réussite de la transition de l'école à l'emploi et sur l'amélioration des perspectives à long terme de tous les jeunes sur le marché du travail. Toutefois, des efforts particuliers doivent être consacrés aux jeunes qui rencontrent des difficultés importantes pour trouver un emploi stable après la fin de leurs études. Si ces jeunes ne reçoivent pas l'aide dont ils ont besoin, on risque d'augmenter durablement le noyau dur des jeunes laissés pour compte, qui pourraient rester durablement stigmatisés en termes de perspectives d'emploi et de revenus.

Pour aller de l'avant, il est nécessaire de s'attaquer à plusieurs problèmes structurels.

La récession récente a une fois de plus mis en évidence les problèmes structurels sous-jacents du marché du travail des jeunes, qui tendent à être masqués en période de prospérité économique. Dans de nombreux pays, des mesures s'imposent dans plusieurs domaines, comme l'éducation, la formation, l'emploi et la politique sociale, afin de s'assurer que les jeunes soient en mesure de travailler dès que la reprise sera solidement amorcée. L'examen *Des emplois pour les jeunes* de l'OCDE a identifié plusieurs objectifs clés sur le front de la politique structurelle.

Veiller à ce que les jeunes quittent le système scolaire avec un diplôme reconnu

La crise a montré que l'un des principaux problèmes structurels du marché du travail des jeunes est lié à l'éducation et à la formation : certains jeunes quittent en effet le système scolaire pour entrer sur le marché du travail sans qualification reconnue et, partant, sans avoir acquis les compétences requises pour progresser sur le marché du travail.

Les initiatives destinées à encourager les jeunes à poursuivre leurs études s'avèrent efficaces pour garantir un niveau de compétences minimum à la sortie du système scolaire du moment qu'elles s'accompagnent de mesures visant à diversifier les choix éducatifs, notamment *via* l'apprentissage. Il est possible de prolonger la scolarité de différentes manières : certains pays ont ainsi reculé l'âge de fin de scolarité obligatoire qui est en général de 16 ans. C'est le cas des Pays-Bas où, depuis 2007, une loi oblige les jeunes âgés de 18 ans qui ne sont pas titulaires d'un diplôme en deux ans du deuxième cycle de l'enseignement secondaire professionnel à suivre un programme de formation en alternance. En Angleterre également, la Loi de 2008 sur l'éducation et les compétences impose aux jeunes de suivre un enseignement ou une formation jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à ce qu'ils aient terminé le deuxième cycle du secondaire. Ces réformes entreront progressivement en vigueur, les jeunes devant participer à ces programmes jusqu'à ce qu'ils aient 17 ans à compter de 2013 et 18 ans à compter de 2015.

Plusieurs pays ont adopté des mesures innovantes et encourageantes pour lutter contre le décrochage scolaire et aider les étudiants et les diplômés de l'enseignement supérieur à être mieux préparés pour s'engager sur le marché du travail. Par exemple, dans sa Loi de finances 2010-11, le Canada a prévu des fonds pour aider les jeunes autochtones en leur garantissant un meilleur enseignement primaire et secondaire, afin de les préparer à poursuivre des études au-delà du secondaire. Au Japon, le nombre d'assistants du SPE chargés de l'emploi des diplômés du secondaire ou du supérieur a été doublé en 2009. Ces assistants se rendent dans les établissements scolaires et les entreprises pour apporter leur concours aux étudiants en passe d'être diplômés qui n'ont pas encore reçu d'offre d'emploi formelle.

Un faible taux de décrochage scolaire ne suffit pas à garantir un faible niveau de chômage des jeunes. Les exemples de la Pologne et de la République slovaque sont instructifs à cet égard. Dans les deux pays, la proportion de jeunes en décrochage scolaire parmi la totalité des jeunes de 20 à 24 ans figure parmi les plus faibles des pays de l'OCDE, alors que plus d'un jeune sur quatre est sans emploi. Au lieu d'être lié à un taux élevé de décrochage scolaire, le niveau élevé du chômage des jeunes dans ces deux pays tient en partie à un problème d'inadéquation des compétences entre les programmes enseignés dans les établissements secondaires professionnels qui débouchent sur des diplômes obsolètes et les exigences du marché du travail. En Pologne, l'amendement de la Loi sur la promotion de l'emploi et les institutions du marché du travail en vigueur depuis février 2009 a renforcé les incitations financières pour les jeunes chômeurs qui entreprennent une nouvelle formation. En République slovaque, les mesures adoptées pour les écoles régionales visent à améliorer les connaissances et les aptitudes des élèves et à faire concorder l'enseignement et la formation professionnels avec les exigences du marché du travail.

Faciliter la transition de l'école à l'emploi

L'examen *Des emplois pour les jeunes* de l'OCDE présente les parcours les plus efficaces entre l'école et l'emploi qui existent dans les pays de l'OCDE. La transition est plus aisée dans les pays où l'*association des études et du travail* est fréquente (Allemagne, Autriche et Suisse, à savoir les « pays de l'apprentissage », ainsi que l'Australie, le Canada, les États-Unis la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, les pays nordiques et le Royaume-Uni où de nombreux jeunes mènent leurs études tout en travaillant à temps partiel). Néanmoins, il convient d'encourager le travail des étudiants tant qu'il ne nuit pas aux études (c'est-à-dire qu'il ne doit pas représenter plus de 15-20 heures par semaine pendant l'année scolaire).

Il est également essentiel que l'expérience acquise dans le cadre des premiers emplois, même s'ils sont atypiques ou exercés pendant les études, soit utilisée comme tremplin pour la carrière professionnelle. Par exemple, en Corée, un établissement secondaire professionnel peut conclure un contrat avec une PME, aux termes duquel l'établissement s'engage à fournir aux élèves une formation adaptée aux besoins de la PME à condition qu'elle les recrute une fois diplômés.

L'examen souligne, en particulier, que la formation en apprentissage et les autres programmes de formation professionnelle en alternance peuvent servir de tremplin à l'insertion dans l'emploi, particulièrement pour les élèves du secondaire. Ces formations offrent en effet de multiples « dividendes » : transition sécurisée vers l'emploi pour l'apprenti (effet tremplin), baisse des coûts salariaux pour l'employeur (effet coût) et engagement de l'employeur vis-à-vis de la formation, qui aboutit à une qualification reconnue sur le marché du travail (effet compétences). Il y a également un effet revenu

pour l'apprenti qui reçoit un faible salaire au début mais qui augmentera avec l'âge et l'avancée dans la formation.

En s'appuyant sur les 16 études de cas par pays, le rapport présente des mesures innovantes et prometteuses pour promouvoir des possibilités d'apprentissage efficaces auprès des jeunes, surtout pour les jeunes les plus défavorisés. La clé du succès des dispositifs repose sur l'affinage des mesures, afin d'offrir à *tous* les apprentis une formation sur le poste de travail, même aux élèves les moins performants. L'accent est mis sur l'aide aux jeunes, non seulement pour qu'ils réussissent leur « seconde » transition (c'est-à-dire de la formation professionnelle au marché du travail) mais aussi leur « première » transition (à savoir de l'enseignement scolaire à l'enseignement professionnel).

Assister les jeunes demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emplois au moyen de mesures adaptées

Un autre élément clé est de mener des actions bien conçues et coordonnées sur de multiples fronts, notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation, du marché du travail et de la protection sociale. La stratégie d'activation doit s'appuyer sur des programmes de sensibilisation, des interventions précoces, l'établissement de profils, le ciblage et des « engagements réciproques ».

S'agissant de l'assortiment des programmes actifs du marché du travail, les *programmes d'aide à la recherche d'emploi* présentent souvent le meilleur rapport coût-efficacité pour les jeunes évalués comme prêts à travailler, en garantissant des résultats à la fois en termes de salaires et d'emploi. Les programmes qui intègrent et combinent des services et proposent une *offre complète* semblent particulièrement performants. Par exemple, les programmes d'aide à la recherche d'emploi devraient inclure non seulement des ateliers de rédaction d'un *curriculum vitae* et de prise de contact avec les employeurs potentiels mais aussi des mesures en faveur de la mobilité et du logement. Offrir aux demandeurs d'emploi un bilan des compétences, notamment de leurs acquis en compétences non formelles et informelles, et, le cas échéant, leur validation par une qualification reconnue, pourrait les aider à la fois dans la recherche d'emploi et la poursuite d'études et de formation.

Le rapport montre que les programmes actifs du marché du travail traditionnels ne sont pas efficaces pour les jeunes les plus défavorisés, qui cumulent généralement plusieurs facteurs de risque sur le plan social (faible niveau d'instruction, issus d'une minorité ethnique, résidant dans des quartiers défavorisés, consommation de drogue, trouble mentaux, etc.). Pour ce groupe, des stratégies de fond s'imposent. Les pouvoirs publics doivent notamment s'assurer que les activités de remise à niveau des compétences sont adaptées aux profils réels des jeunes défavorisés sans emploi.

Il est crucial d'éviter l'option simple « retour à l'école », cette dernière pouvant s'avérer très contre-productive avec les jeunes marginalisés. Dans ce contexte, il faudrait donner la priorité à des programmes de formation dispensés en dehors des établissements scolaires traditionnels en y associant des expériences fréquentes en entreprise et un accompagnement par des adultes. Ces formations pourraient être dispensées dans un environnement de type « internat » ou dans le cadre d'un partenariat local (écoles de la deuxième chance en Europe). Les programmes de type internat, comme le programme américain *Job Corps*, sont onéreux mais ont montré des résultats particulièrement positifs sur le plan social pour les jeunes plus âgés (20-24 ans).

Surmonter les obstacles à l'emploi des jeunes sur le front de la demande

D'autres obstacles structurels à l'emploi des jeunes sont liés à la demande de main-d'œuvre. Dans de nombreux pays, il est indispensable de prendre des mesures sur plusieurs fronts. Le présent rapport met en lumière les initiatives publiques récentes et les pratiques innovantes mises en œuvre dans les pays de l'OCDE dans trois domaines :

- i) *Investir dans des fonds destinés à doter les débutants des nouvelles compétences pour les nouveaux emplois.* En Espagne, par exemple, le Fond public pour l'investissement local s'est fixé pour objectif en 2010 d'inciter les municipalités de taille moyenne et grande à investir dans des projets de développement durable et dans des services de soins pour les personnes dépendantes et handicapées. Les projets financés dans ce cadre doivent contribuer à améliorer la productivité à long terme de l'économie espagnole.
- ii) *Réduire le coût associé à l'embauche de jeunes peu qualifiés,* au moyen d'un salaire inférieur au minimum légal pour les jeunes et/ou d'une baisse des cotisations sociales sur les bas salaires. Huit pays de l'OCDE ont mis en place un salaire minimum réduit pour les jeunes. Il est essentiel de peser avec précaution les arguments pour et contre l'instauration d'un salaire minimum réduit pour les jeunes. Une telle mesure peut en effet généraliser l'incidence des emplois à bas salaire chez les jeunes quand le marché du travail est segmenté et les jeunes se heurtent à des difficultés pour accéder à des emplois mieux rémunérés. Par contre, un salaire minimum réduit pour les jeunes de moins de 18 ans peut faciliter l'accès au marché du travail et limiter la probabilité pour cette classe d'âge d'être en situation de chômage ou de NEET. Il peut également lutter contre l'abandon prématuré des études. Néanmoins, la grande majorité des adolescents vivant chez leurs parents, il est peu probable qu'un salaire inférieur au minimum légal entraîne une détérioration marquée de leurs conditions de vie.

De nombreux pays combinent différents outils pour réduire le coût lié à l'embauche de jeunes peu qualifiés. Par exemple, en France, la mesure dite « zéro charge » s'applique aux contrats d'apprentissage : entre avril 2009 et décembre 2010, les entreprises qui ont embauché des apprentis ont reçu un dédommagement correspondant à une année de cotisations sociales. Une prime à l'embauche de 1 000 EUR (2 000 pour les jeunes n'ayant pas obtenu le baccalauréat) a été versée aux employeurs pour une embauche en contrat de professionnalisation. Les allocations de formation entrant dans le cadre de certains programmes d'activation ciblés sur les jeunes défavorisés sont également inférieures au salaire minimum et/ou associées à des baisses de cotisations de sécurité sociale.

- iii) *Poursuivre les efforts pour réduire globalement la segmentation du marché du travail et, en particulier, l'écart entre les réglementations des contrats temporaires et des contrats permanents.* Dans les pays où il existe d'importants écarts dans le degré de rigueur de la réglementation des contrats temporaires (ou d'autres formes d'emploi atypiques) par rapport à celle des contrats permanents (Espagne et France, par exemple), de nombreux jeunes se trouvent piégés dans des emplois précaires, sans réelles perspectives de carrière pendant une longue période. Si l'harmonisation de la réglementation relative aux différents types de contrats aurait des effets positifs pour de nombreux travailleurs peu qualifiés ou enchaînant des contrats de courte durée, les jeunes seront probablement les principaux bénéficiaires de cette réforme.

Il faudrait un rééquilibrage de la protection de l'emploi de manière à encourager la mobilité des jeunes (ainsi que des autres actifs ayant une expérience professionnelle limitée) de premiers emplois souvent atypiques vers des emplois offrant de réelles perspectives de carrière. En 2008, le Japon a mis en place des subventions pour l'emploi à l'essai pendant un temps limité (trois mois en principe). Cette mesure doit permettre aux employeurs d'évaluer les aptitudes et les compétences professionnelles des jeunes qui ont du mal à trouver un emploi en raison d'un manque d'expérience et de savoir-faire, tout en favorisant la transition vers l'emploi régulier.

En résumé, l'examen de l'OCDE *Des emplois pour les jeunes* suggère que le taux de chômage des jeunes est susceptible de rester relativement élevé à court terme dans la majorité des pays de l'OCDE. Alors que la plupart des pays de l'OCDE sont intervenus rapidement pendant la crise en consacrant plus de moyens aux mesures pour les jeunes, il reste vraiment nécessaire de maintenir cet effort au début de la reprise et d'assurer un financement adéquat aux dispositifs destinés aux jeunes qui ont démontré leur efficacité par rapport à leur coût. Alors que les mesures pour les jeunes varient d'un pays à l'autre selon les conditions du marché du travail des jeunes et les leviers d'action existants, les plus prometteuses d'entre elles renforcent les opportunités d'emploi pour les jeunes. Il faut agir pour empêcher que trop de jeunes s'enlisent dans de longues périodes de chômage après leurs études. Mais c'est le noyau dur des jeunes cumulant les désavantages et à risque élevé de chômage de longue durée et d'inactivité qu'il faut cibler et aider plus intensément. Il est dès lors crucial que les autorités publiques s'attaquent aux barrières structurelles auxquelles ce noyau dur est confronté dans le système éducatif et sur le marché du travail.



Extrait de :
Off to a Good Start? Jobs for Youth

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264096127-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Résumé », dans *Off to a Good Start? Jobs for Youth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264096110-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.